



Vivre à Longvilliers

MAIRIE DE LONGVILLIERS

☎ 01.30.41.33.96

Numéro édité par la

Commission Bulletin Municipal

mairie.longvilliers@wanadoo.fr

<http://longvilliers.free.fr>

"Garde Champêtre" Infos

AVRIL 2014

RÉSULTATS ÉLECTIONS MUNICIPALES du 23 mars 2014.

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	386		
Abstentions	153	39,64	
Votants	233	60,36	
Blancs ou nuls	9	2,33	3,86
Exprimés	224	58,03	96,14

Candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Jean-Pierre PINIER	218	56,47	97,32
M. Kléber MAGNE	217	56,21	96,87
M. Patrice CANAL	214	55,44	95,53
Mme Gaëlle GILET	213	55,18	95,08
M. Hervé GODEAU	213	55,18	95,08
Mme Frédérique MAYORDOMO	212	54,92	94,64
M. Pascal GEORGE	211	54,66	94,19
M. Thibaud CARON	211	54,66	94,19
Mme Martine PALFRAY	209	54,14	93,30
Mme Jeanne LASSIMOUILLAS	208	53,88	92,85
M. Alain CORDIER	207	53,62	92,41
M. Marc ALLES	203	52,59	90,62
M. Maurice CHANCLUD	199	51,55	88,83
M. David ALEXANDRE	195	50,51	87,05
M. Christian CHAPEY	181	46,89	80,80

Tous les sièges (15) ont été pourvus au 1^{er} tour. Il n'y a pas eu de 2nd tour.

ÉLECTIONS du MAIRE et des ADJOINTS

NOMINATIONS des DÉLÉGUÉS aux SYDICATS INTERCOMMUNAUX
NOMINATIONS des MEMBRES des COMMISSIONS COMMUNALES

Après l'élection le 23 Mars 2014 des 15 conseillers municipaux, M. Marc ALLES a convoqué le nouveau Conseil Municipal le 28 mars 2014 à 20h30, pour procéder :

- à l'élection du Maire et de ses Adjoint
- à la nomination des délégués titulaires et suppléants aux Syndicats Intercommunaux
- à la nomination des différents membres des Commissions Communales.

Maire	M. Marc ALLES
1^{er} Adjoint	M. Maurice CHANCLUD
2^{ème} Adjoint	M. Kléber MAGNÉ
3^{ème} Adjoint	M. Patrice CANAL

Les délégués titulaires et suppléants aux différents Syndicats Intercommunaux, ainsi que les membres des commissions communales sont donnés ci-après dans les comptes rendus.

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Avec une participation aux élections municipales supérieure d'environ 4 points à celle de l'échéance de 2008 (60,36% contre 56,56%) et une moyenne en hausse à 89% contre 84% d'avis favorables recueillis par les candidats, ce scrutin représente un réel encouragement pour ce nouveau Conseil Municipal largement renouvelé et renforcé, avec aujourd'hui quinze conseillers municipaux.

Je remercie les anciens conseillers municipaux qui nous ont quittés et qui ont participé à la quasi intégralité des engagements évoqués en 2008.

Ce mandat nous placera face à la diminution des dotations de l'Etat et à l'augmentation du Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC) qui mettra à rude épreuve notre capacité d'autofinancement.

Aussi, en dehors de la station d'épuration du hameau de La Bête que la Police de l'Eau nous a mis en demeure de mettre aux normes, nous proposerons un programme de mise en souterrain des réseaux que nous engagerons en fonction de nos disponibilités financières.

Comme en 2008, je souhaite à cette nouvelle équipe, implication dans les dossiers, lucidité dans ses choix et persévérance dans son action.

Marc ALLES
Maire de Longvilliers

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 février, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. ALLES Maire, le 4 mars 2014. **Présents** : MM. ALLES, CHANCLUD, GEORGE, CORDIER, LECACHEUX et Mmes DUPONT, LEFEVRE, LACROIX. **Absents** : M. CRISTOFOLI qui donne pouvoir à M. CHANCLUD, MM. ZUMBIEHL et MAILLET. **Secrétaire de séance** : M. GEORGE. Le compte rendu de la séance du 29 novembre 2013 est adopté.

Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services SEGILOG. Le Conseil Municipal accepte le renouvellement pour trois années pour un coût total annuel de 1 710€ HT.

GrDF : Convention pour la mise à disposition de données numériques des ouvrages de distribution de gaz. La récupération de ces données est gratuite, dans la limite d'un envoi par an. Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise M. le Maire à signer cette convention.

Approbation des Comptes Administratifs 2013 pour le M14 et M49 et Comptes de Gestion du receveur principal 2013.

M. ALLES présente les comptes détaillés de la commune en dépenses et recettes pour 2013.

Le Conseil municipal approuve les Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2013 constatant pour :

M14 un excédent de fonctionnement de : 258 915.49€

Un déficit d'investissement de : -17 731.10€

M49 un excédent d'exploitation de : 18 027.51€

Un excédent d'investissement de : 43 746.83€

Affectation du résultat 2013. Le Conseil municipal décide d'affecter au budget :

M49 à l'excédent reporté d'investissement au compte R001 : 43 746.83€

à l'excédent d'exploitation compte R002 : 18 027.51€

M14, inscrire à l'investissement : R 1068 : 20 731.10€

En déficit d'investissement reporté : D001 : 17 731.10€

A l'excédent reporté de fonctionnement R002 : 38 184.39€

Ainsi que Les Restes à réaliser qui seront repris au BP 2014, pour un montant de 3 000€ au chapitre 21.

Budgets Primitifs 2014 M14 et M49. M. ALLES soumet les prévisions des comptes pour 2014. Après avoir entendu la présentation détaillée de M. le Maire, le Conseil Municipal adopte le budget en équilibre dépenses et recettes comme suit :

M14 en fonctionnement 742 000€ et en investissement 267 700€

M49 en exploitation 104 200€ et en investissement 78 500€

Taux d'imposition 2014. Le Conseil Municipal décide pour 2014 le maintien des taux comme suit :

Taxe d'Habitation 4.14% ; Taxe Foncière (Bâti) 5.40% ; Taxe Foncière (Non Bâti) 42.60%

- **Taxe assainissement sur le M3 d'eau consommée 2014** : Le Conseil Municipal maintient à 1.50€ le m³.

Convention de mise à disposition des parcelles de terrain abritant le Parc Relais "Le Plessis Mornay" à la CCPFY. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention avec la CCPFY et tout acte s'y rapportant. La Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yveline ayant la compétence voirie « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » et de « l'environnement et développement durable » peut assumer la gestion du Parc Relais.

Adhésion au nouveau contrat-cadre PASS territorial du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG). Le Conseil Municipal décide d'adhérer au nouveau contrat PASS territorial et autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion. Le CIG organise la procédure de mise en concurrence des opérateurs d'action sociale en faveur du personnel des collectivités territoriales. Le nouveau contrat débutera le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 5 ans. La loi N°2007-209 du 17 février 2007 précise que les contributions au titre de l'action sociale font partie des dépenses obligatoires pour les communes.

Création d'un poste à temps non complet d'Adjoint Technique Territorial pour une durée de 2 heures par semaine à compter du 1^{er} mars 2014. Le Conseil Municipal accepte la création de ce poste pour assurer le ménage dans la salle de la Ferme de l'Eglise, mise à la disposition des associations.

CCPFY : Modification des statuts de l'intérêt communautaire. La CCPFY dans sa séance du 10 février 2014 a adopté une délibération portant sur la modification des statuts de l'intérêt communautaire pour prendre en compte les différents changements suivants :

- l'intégration des transcoms des 6 communes entrantes au 1^{er} juillet 2012
- l'adhésion des communes d'Auffargis, Saint-Léger en Yvelines et Gambaiseuil à la CCPFY
- la modification du périmètre étendu aux communes d'Auffargis, Saint-Léger en Yvelines et Gambaiseuil au 1^{er} avril 2013
- la composition du conseil communautaire de la CCPFY à compter du renouvellement général des conseils municipaux
- le rattachement au CIAS de la gestion des structures des micro-crèches
- la mise à disposition des parcelles de terrains abritant le Parc Relais sur la commune de Longvilliers
- reprise par les collectivités de l'ensemble des actes d'urbanisme relevant de leur compétence envisagée à l'échéance 2015 et le courrier de M. le Préfet précisant que la CCPFY dispose des capacités nécessaires pour structurer, au niveau intercommunal, un service d'instruction exerçant pour le compte de ses communes membres et permettant une mutualisation des moyens.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la modification des statuts de l'intérêt communautaire.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2014 (suite)

Questions diverses :

Station d'épuration de La Bête : M. CHANCLUD résume le suivi du dossier.

Parc Relais « Le Plessis Mornay » : M. ALLES lit le courrier du Président du Conseil Général des Yvelines relatif à l'absence d'éclairage du passage piétons implanté sur la RD 149 face au parc relais « Le Plessis Mornay ». Ce courrier précise que la politique du conseil général est de supprimer lorsque cela est possible l'éclairage public hors agglomération dans un souci d'intégration des enjeux de développement durable. La traversée piétonne présente un champ de dégagement suffisant pour garantir une visibilité réciproque satisfaisante entre piétons et usagers véhiculés, mais si la commune de Longvilliers juge une telle installation nécessaire, il lui est possible de prendre en charge les coûts de réalisation et de fonctionnement correspondants.

M. le Maire remercie le Conseil Municipal pour leur travail et leur soutien. Pour clôturer cette mandature, M. ALLES présente la délibération d'affectation des résultats du début de mandat, démontrant une situation financière sensiblement égale à celle lors de la prise de responsabilité au début de mandat.

La séance est levée à 23H30.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Installation du Conseil Municipal et élection d'un Maire et de trois Adjoints.

Étaient présents : MM. ALEXANDRE, ALLES, CANAL, CARON, CHANCLUD, CHAPEY, GODEAU, MAGNE, PINIER Mmes GILET, LASSIMOUILLAS, MAYORDOMO, PALFRAY. Étaient absents : M. CORDIER qui a donné pouvoir à M. CHANCLUD et M. GEORGE qui a donné pouvoir à M. ALLES.

La séance est ouverte sous la présidence de M. ALLES Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et à déclarer installer M. PINIER, M. MAGNE, M. CANAL, M. GODEAU, Mme GILET, Mme MAYORDOMO, M. GEORGE, M. CARON, Mme PALFRAY, Mme LASSIMOUILLAS, M. CORDIER, M. ALLES, M. CHANCLUD, M. ALEXANDRE et M. CHAPEY dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. CANAL le plus âgé des membres du Conseil a ensuite pris la présidence.

Le Conseil a choisi le plus jeune pour secrétaire M. CARON et désigné deux assesseurs Mmes GILET et PALFRAY.

M. le Président demande aux conseillers de présenter leur candidature pour l'élection du Maire. M. ALLES se présente. M. CANAL procède à l'appel nominatif de chaque conseiller, dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus, lors de l'élection du 23 mars 2014, et les invite à remettre leur bulletin de vote écrit sur papier blanc.

ÉLECTION DU MAIRE – M. Marc ALLES

FIXER le nombre des adjoints : M. ALLES invite le conseil à délibérer pour fixer le nombre des adjoints, ce nombre est voté à l'unanimité à trois.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT – M. Maurice CHANCLUD

ÉLECTION DU SECOND ADJOINT – M. Kléber MAGNÉ

ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT – M. Patrice CANAL

COMPOSITION COMMUNALES : VOIR TABLEAU

DELEGUES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX : VOIR TABLEAU

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS : Le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints est fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) art L2123-23 et 24, il dépend de la population au 1^{er} janvier 2014, soit 517 habitants. Les communes de moins de 1000 habitants sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

Le montant de l'indemnité du Maire sera de 31% de l'indice brut 1015.

Le montant de l'indemnité des Adjoints sera de 8.25% de l'indice brut 1015.

La séance est levée à 22H30.

COMMISSIONS COMMUNALES

Urbanisme- Plan d'Occupation des Sols	<u>M. CHANCLUD Maurice</u> M. CARON Thibaud M. GODEAU Hervé Mme PALFRAY Martine
Voirie Chemins Communaux	<u>M. CHAPEY Christian</u> M. ALEXANDRE David M. CHANCLUD Maurice M. CORDIER Alain M. GEORGE Pascal M. MAGNÉ Kléber Mme MAYORDOMO Frédérique
Commission d'Appel d'Offres	<u>M. ALLES Marc</u> M. CHANCLUD Maurice M. CHAPEY Christian M. MAGNÉ Kléber M. PINIER Jean-Pierre M. CARON Thibaud
Travaux et Bâtiments Communaux	<u>M. PINIER Jean-Pierre</u> M. CARON Thibaud M. MAGNÉ Kléber
Cimetière	<u>M. CORDIER Alain</u> M. CHAPEY Christian
Centre Communal d'Action Sociale	<u>Pt M. ALLES Marc</u> <u>Mme LASSIMOUILLAS Jeanne</u> Mme CLÉMINO Monique M. CANAL Patrice M. LECACHEUX Michel Mme GILET Gaëlle Mme MEUNIER Martine M. MAGNE Kléber Mme MORIN Brigitte
Aide à Domicile en Milieu Rural	<u>Mme GILET Gaëlle</u>
Finances Budgets	<u>M. ALLES Marc</u> M. CHANCLUD Maurice M. MAGNÉ Kléber M. CANAL Patrice
Assainissement des Hameaux	<u>M. CHANCLUD Maurice</u> M. ALEXANDRE David M. PINIER Jean-Pierre
Fêtes et Animations	<u>Mme GILET Gaëlle</u>
Bulletin Municipal	<u>M. CANAL Patrice</u> Mme DUPONT Anne-Laure Mme LASSIMOUILLAS Jeanne Mme LEFEVRE Chantal, M. GEORGE Pascal, M. LECACHEUX Michel
Listes électorales et élections diverses	<u>M. ALLES Marc</u> Mme PALFRAY Martine (Pref.) M. GEORGE Pascal (T.G.I)
Chambre des Métiers et Chambre de Commerce	<u>Mme MAYORDOMO Frédérique</u>
Agriculture	<u>M. ALEXANDRE David</u> M. CHANCLUD Maurice
Baux Ruraux	<u>M. ALEXANDRE David</u> M. CHANCLUD Maurice
Correspondant Défense	<u>M. CORDIER Alain</u>
Commission Sécurité	<u>M. PINIER Jean-Pierre</u> M. MAGNÉ Kléber
Commission Internet	<u>M. CORDIER Alain</u> M. CARON Thibaud

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Syndicat Intercommunal des Ecoles Rochefort / Longvilliers	M. ALLES Marc Mme PALFRAY Martine	M. CANAL Patrice Mme LASSIMOUILLAS Jeanne
Syndicat Intercommunal Assainissement Rochefort / Longvilliers	M. CHANCLUD Maurice M. PINIER Jean-Pierre	M. ALLES Marc M. ALEXANDRE David
PNR de la Haute Vallée de Chevreuse	M. ALLES Marc	M. CANAL Patrice
PNR de la Haute Vallée de Chevreuse Commissions Développement Urbanisme / Habitat / Paysage Communication Agriculture Gestion des Espaces et Biodiversité Tourisme Maîtrise des Energies Déplacements Patrimoine	M. ALLES Marc M. CHANCLUD Maurice M. CANAL Patrice M. ALEXANDRE David Mme LASSIMOUILLAS Mme GILET Gaëlle M. CARON Thibaud M. CANAL Patrice	
SI pour l'aménagement et l'entretien de la Rémarde	M. CHANCLUD Maurice M. CHAPEY Christian	
SI pour l'Adduction de l'Eau Potable de la Région d'Ablis	M. PINIER Jean-Pierre M. GEORGE Pascal	M. CHAPEY Christian M. CARON Thibaud
SI de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Rambouillet	M. GODEAU Hervé M. ALLES Marc	M. MAGNÉ Kléber M. ALEXANDRE David
SITERR- (transport Rambouillet)	M. CANAL Patrice Mme LASSIMOUILLAS Jeanne	Mme MAYORDOMO Frédérique M. CORDIER Alain
Mission Locale Intercommunale de Rambouillet	Mme GILET Gaëlle Mme PALFRAY Martine	
Syndicat AGEDI (cadastre communal)	M. MAGNÉ Kléber	M. CHANCLUD Maurice
Etablissement Public Foncier des Yvelines	M. GODEAU Hervé	
ACNAB Agir Contre les Nuisances Aériennes à Bonnelles et sa région	M. ZUMBIEHL Thomas	

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES RÉSULTATS DE SONDAGE

À la suite d'un premier sondage effectué par les communes de Rochefort et Longvilliers, un deuxième sondage a été réclamé par les parents d'élèves suite à la réunion générale organisée le 21 mars 2014 à 18h30 à Rochefort-en-Yvelines.

Les résultats du deuxième sondage, ci-dessous, viennent confirmer la précédente tendance.

Etes-vous pour ou contre la réforme du rythme scolaire des 4 jours ½ définie par le décret ?*

	Pour	Nul	Contre	
Total des réponses	4	2	79	85
Proportions	4,7%	2,4%	92,9%	

Si vous êtes contre, pouvons-nous compter sur votre soutien en menant une action?*

	Oui	Nul	Non	
Total des réponses	69	5	8	82
Proportions	84,1%	6,1%	9,8%	

Si le décret est finalement appliqué, quelle demi-journée choisiriez-vous ? *

	Mercredi	Nul	Samedi	
Total des réponses	59	1	18	78
Proportions	75,6%	1,3%	23,1%	

*Résultats de l'enquête remise la semaine 13 aux parents d'élèves.

N.B. les questions posées en marge de l'enquête du SIE par les représentants des parents d'élèves donnent les résultats suivants : 85 % pour un début des cours à 8 h30 ces horaires restent des indications et ne sont pas encore fixés par le SIE.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Dimanche 25 mai 2014

Les prochaines élections européennes, au suffrage universel direct, se dérouleront du 22 au 25 mai 2014 dans les 28 États membres de l'Union européenne. Les citoyens européens sont appelés à désigner les **751 députés** qui les représenteront jusqu'en 2019.

En France, la loi du 11 avril 2003 a modifié le mode de scrutin européen. Il s'organise désormais au sein de 8 circonscriptions interrégionales (Nord-Ouest, Ouest, Est, Sud-Ouest, Sud-Est, Massif central-Centre, Île-de-France, Outre-Mer) et non plus au sein d'une seule circonscription nationale. Les sièges à pourvoir sont répartis entre les 8 circonscriptions proportionnellement à leur population.

Les 74 députés français sont élus au **scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour**. Les électeurs choisissent donc une liste sur laquelle ils ne peuvent rayer aucun nom, ni changer l'ordre. Les listes ayant recueilli moins de 5% des voix ne sont pas admises à la répartition des sièges.

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/union-europeenne/fonctionnement/institutions/comment-deputes-europeens-sont-ils-elus.html>

LE VOTE PAR PROCURATION

Vous êtes indisponibles le jour des élections, pensez au vote par procuration. La formalité est simple pourvu que l'on s'y prenne à temps.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Le mandant doit se présenter personnellement muni d'une pièce d'identité en cours de validité et remplir le formulaire de la procuration. Celle-ci est ensuite adressée au maire. Le mandataire ne reçoit aucun avis ; il revient au mandant d'assurer l'information de son mandataire.

La gendarmerie de Saint-Arnoult-en-Yvelines : 20 rue
Jean Moulin 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
Tél. : 01 61 08 32 30

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

L'hiver a été suffisamment clément pour ne pas nécessiter le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), mais celui-ci reste néanmoins un des éléments majeurs de la sécurité des Longvillageois. Le nouveau Conseil municipal va prochainement renouveler la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) afin que dans chaque hameau le PCS puisse être mis en œuvre dans les meilleures conditions. Les habitants seront informés de la composition de cette RCSC afin qu'ils sachent à qui s'adresser en cas de besoin.

SICTOM Région de Rambouillet
(SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères)

Calendrier de collecte 2014 / 2015

Les calendriers de collecte valables jusqu'au mois de Mars 2015, sont distribués avec ce numéro du Garde Champêtre.

L'information figure également sur le site Internet du SICTOM de la région de Rambouillet.

www.sictomregionrambouillet.com

Les calendriers de collecte sont également disponibles en mairie.

VOIRIE

ROUTE RECULET – PETIT-PLESSIS

Dans le cadre de l'intercommunalité, la CCPFY prendra prochainement en charge la réfection du tronçon de route entre Reculet et le Petit-Plessis.

INSECTES / GUÊPES / FRELONS / ABEILLES

Pour la destruction de nids d'insectes tels que guêpes, frelons et pour l'enlèvement gratuit des essaims d'abeilles, il faut s'adresser à des intervenants privés.

Nous tenons à votre disposition une liste avec les coordonnées des apiculteurs et destructeurs d'insectes en Mairie.

LA FÊTE DES VOISINS

pour se rencontrer, se parler, se serrer la main, mieux se connaître.

Vous avez reçu une information dans vos boîtes aux lettres concernant la fête des voisins, cette information ne concerne que Le Bourg.

- **Le Bourg : vendredi 30 mai 2014**

Pour les autres hameaux, les dates vous seront communiquées ultérieurement.

TER DOURDAN-PARIS

La gare de Dourdan est dotée d'un nouvel arrêt qui permet aux usagers de rejoindre Paris en 40 mn. Le TER venant de Vendôme s'arrête à Dourdan à 8 h 05 et arrive à Paris Austerlitz à 8 h 49.

SICTOM

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

Encombrants N° vert :
0800 49 50 61

RENTÉE SEPTEMBRE 2014/2015 **Procédé d'admission à l'École Maternelle**

Les parents seront reçus **uniquement** :
Le mercredi 18 juin 2014 et le samedi 21 juin 2014
de 9h00 à 12h00.

Il est inutile de prendre rendez-vous avec la directrice. Les parents viendront avec l'enfant et apporteront ***impérativement les documents obligatoires à l'admission***, à savoir :

- attestation délivrée par le Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort et Longvilliers (Mairie de Rochefort)
- photocopie des pages vaccination du carnet de santé de l'enfant
- **fiche de renseignements** remise par la mairie et dûment remplie.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir :

- Une copie intégrale de votre acte de naissance.
- Deux photos d'identité de format 3,5x 4,5 cm.
- Un justificatif de domicile.
- Votre carte nationale d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.
- Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol). Dans ce cas, l'usager devra acquitter un droit de timbre fiscal de 25 euros.

Pour information les délais de délivrance sont actuellement de 10 semaines minimum pour toutes les demandes.

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Rendez-vous à la Mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Contact : 01 30 88 25 30

- Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie.

RECENSEMENT

Tous les jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. **Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales.** Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)

Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, régularisez rapidement votre situation à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : defense.gouv.fr

JOURNÉES DU PATRIMOINE 2014



Les journées du patrimoine 2014 se dérouleront les 20 et 21 septembre prochains. Le thème national cette année s'intitule « Patrimoine culturel, patrimoine naturel ». Vaste et large sujet laissant un grand espace de liberté. Comme déjà annoncé, pour Longvilliers, nous nous orientons vers une évocation de la guerre de 1914-18 au niveau de notre village. Nous faisons, à ce titre, appel à des témoignages, souvenirs ou documents qui seraient en votre possession. Naturellement tous les documents prêtés seront dûment répertoriés et restitués aux propriétaires.

Contacts : Patrice Canal : 01 60 81 95 70 canal.patrice@orange.fr
Chantal Lefèvre : 01 64 59 76 43 chantal.lefevre78@orange.fr
Josiane Maillebouis : 01 39 41 34 38

DOMAINE DE COURSON **RENDEZ-VOUS LES 16, 17 & 18 MAI 2014**



A l'occasion de cette soixantième édition, le Domaine de Courson sera le porte-parole de la protection de la diversité végétale!

Premiers événements annoncés, deux baptêmes : l'Iris "Domaine de Courson" chez Cayeux, une nouvelle rose chez David Austin parrainée par la paysagiste et botaniste Alix de Saint-Venant, un nouveau Jardin d'Essai de l'Observatoire des Tendances du Jardin (OTJ) sur le thème :

- "Transmission" conçu par Margaux Degat (paysagiste) et Minh Ta (designer)
- un jardin didactique signé Plantes & Culture illustrant le thème de la protection de la diversité ...

Programmes:

- des experts débattront de la protection de la diversité végétale (Graham Spencer, Plants for Europe, Christian Crépin, Pépinières Lepage, Colin)
- découverte de Bomarzo en Italie, avec César Garçon
- découverte de l'histoire des roses dans nos jardins avec Daniel Lemonnier
- comment cultiver nos légumes hors-sols avec Yohan Hubert
- parcours du magnifique Domaine de Chaumont-sur-Loire et ses récentes restaurations avec Chantal Colleu Dumond
- invitation de Stéphane Marie pour visiter son potager et partager sa table.

VENIR À COURSON

Le Domaine de Courson se trouve dans l'Essonne, à 35 km au sud-ouest de Paris.
Il est facilement accessible en voiture ou en train.

Domaine de Courson

91680 Courson-Monteloup (Essonne)

Tél. 01 64 58 90 12 – Fax 01 64 58 97 00

E-mail : domaine-de-courson@orange.fr

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Nouvelles dispositions d'accueil, visant à supprimer les temps d'attente et pour une meilleure efficacité :

Réception uniquement sur rendez-vous le mercredi.

Prendre rendez-vous par:

- Espace : <http://www.caf.fr/ma-caf/caf-des-yvelines/actualites>, puis « contacter ma Caf »
- Téléphone : 0 810 25 78 10 – prix d'un appel local depuis un poste fixe

"LES AMIS DE LA LETTRE FLEURIE"



Le jeudi 3 avril a eu lieu l'assemblée générale de l'association **Les Amis de la Lettre Fleurie**. (Le compte rendu est disponible sur le site de l'association dont le lien sur Google porte le même nom). La cotisation de 10 Euros a été reconduite à l'unanimité des présents.

Cette assemblée générale fut suivie par la remise des prix du concours : Fleurir, c'est embellir. Bravo aux 17 gagnants qui ont obtenu le prix "Coup de cœur du jury" composé des membres de la Société VILLAVERDE à Sermaise. Voir les noms des lauréats sur le site de l'association. Soyez nombreux à nous rejoindre pour le prochain concours **des Amis de la Lettre Fleurie** qui débute ce mois-ci. Inscriptions auprès de Catherine Ledoux. Tél 06 20 50 02 97 ou par courriel : catherineledoux@aol.com

Événements à ne pas manquer :

- La marche du lundi de 10h15 à 11h30.

Tous les lundis, une marche est organisée aux alentours de Longvilliers/Rochefort en Yvelines. (Un email est envoyé à tous les adhérents chaque fin de semaine pour préciser le lieu de rendez-vous)

- Avril / Mai : La marche des Rhododendrons : (Date à définir)

Environ, une heure de marche à travers **une forêt fleurie**, près de Jouy-en-Josas, puis pique-nique si le temps le permet et/ou déjeuner dans un petit restaurant de Jouy.

- Lundi 2 juin : Rendez-vous à 10h sur le parking du Golf de Rochefort en Yvelines pour une marche "guidée" à travers le golf. Celle-ci sera suivie d'un déjeuner au restaurant du Golf, pour ceux qui le souhaitent.

- Mi-Juin (date à définir) : Visite de **Chédigny**, un magnifique "Village jardin" en Indre-et-Loire. Venez découvrir ce lieu exceptionnel où les rosiers et les vivaces ont envahi les rues pour le plus grand plaisir de ses habitants et de ses visiteurs. Superficie 2,5 ha.

Voir les programmes et les lieux de rendez-vous, sur le site de l'association (Rubrique : A NE PAS MANQUER) et/ou sur celui de facebook : <https://www.facebook.com/LaLettreFleurie>

ACCIDENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

La Direction Départementale des Territoires des Yvelines publie un Bilan de l'accidentologie dans le département pour l'année 2012*. Si le nombre d'accidents corporels a légèrement baissé, par contre leur gravité est en légère hausse : 48 décès sur les routes des Yvelines en 2012 contre 45 en 2011 Point positif : on constate que le nombre des accidents a baissé de plus de 40% depuis 2008. Les voies départementales et communales concentrent le plus grand nombre d'accidents : plus de 60%.

La France a compté 3 653 tués en 2012. La vitesse, les pertes de contrôle et la consommation excessive d'alcool sont à l'origine de la plupart des accidents mortels.

Notre commune a compté en 2012, 7 accidents hors agglomération, dont un tué.

*Document consultable en mairie.



BRUITS ET NUISANCES

Le printemps est enfin arrivé et nous demandons à tous de respecter l'arrêté municipal du 15 mai 2012 concernant le bruit et les nuisances.

ARTICLE 2 : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'installation de ventilation, de chauffage et de climatisation ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.

Les propriétaires ou utilisateurs de piscines individuelles sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas sources de gêne pour le voisinage.

ARTICLE 4: Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30**
- **les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00**
- **les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00**

ARTICLE 5 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé.

Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

ARTICLE 6 : Le brûlage des feuilles mortes et tous les déchets de jardin est interdit.

ARTICLE 7 : M. Le Maire de LONGVILLIERS et les services de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Tous les déchets sont acceptés gratuitement dans les déchèteries
de Saint-Arnoult-en-Yvelines et Bonnelles.**